

SÉCURITÉ

UN DES ASPECTS DU VIVRE ENSEMBLE :
QUELLE SÉCURITÉ POUR LES HABITANTS
DU GRAND LYON ?

La capacité à vivre ensemble se construit dans différents domaines de la vie de l'agglomération. Un premier volet de cette question concerne la sécurité.

Deux aspects de la sécurité dans le Grand Lyon : la délinquance et la sécurité routière

La recherche de sécurité est une préoccupation de tous les habitants du Grand Lyon. Pour aborder cette question complexe dans le Grand Lyon, deux focus sont proposés :

- **L'évolution de la délinquance mesurée par les services de police et de gendarmerie** : il s'agit d'abord de suivre la délinquance commise sur la voie publique et les atteintes aux biens car ce sont les délits auxquels les habitants sont le plus souvent confrontés. On laisse de côté les infractions financières et les escroqueries, pour observer aussi l'évolution des atteintes aux personnes, une autre préoccupation sensible car elle touche l'intégrité des personnes. Enfin, les infractions liées aux stupéfiants correspondent souvent à une occupation particulière de l'espace commun (attroupements, aller-venues) et participent du sentiment d'insécurité : pour cela, il semble important de suivre le nombre de faits enregistrés par les services de police et de gendarmerie.
- **L'évolution de la sécurité routière dans le Grand Lyon** : l'objectif est de savoir comment évoluent le nombre d'accidents corporels, le nombre de victimes, et les différents modes de déplacement impliqués.

Une agglomération plutôt sûre

- Une agglomération qui au regard de sa taille connaît globalement moins de phénomènes de délinquance que d'autres agglomérations.
- Une diminution du taux de délinquance de voie publique depuis 1998.
- Une diminution constante des accidents corporels de circulation et du nombre de blessés depuis 2001.
- Les accidents impliquant des véhicules légers sont les plus nombreux mais en diminution.

Les points faibles

- Une augmentation des atteintes aux personnes et des infractions liées aux stupéfiants. Ces délits représentent toutefois une faible part de l'ensemble des faits de délinquance (respectivement 5 délits et 4 délits pour 1 000 habitants).
- 30 % des accidents de la route impliquent des deux roues motorisés alors que leur poids est moindre dans le trafic.

INDICATEURS

Délinquance : atteintes aux biens
page 76

Indicateur 1

Taux de délinquance de voie publique
pour 1 000 habitants

Indicateur 2

Taux de vols pour 1 000 habitants

**Délinquance : atteintes aux personnes et
infractions liées aux stupéfiants**
page 78

Indicateur 1

Taux d'atteintes et violences contre les personnes
pour 1 000 habitants

Indicateur 2

Taux d'infractions liées aux stupéfiants
pour 1 000 habitants

Sécurité routière
page 80

Indicateur 1

Nombre d'accidents avec dommages corporels
(blessés et tués)

Indicateur 2

Nombre d'accidents voitures, vélos,
2 roues motorisés et piétons

Délinquance : les atteintes aux biens

Contexte

Depuis 2001, l'Observatoire National de la Délinquance suit quatre différentes formes de délinquance afin d'en analyser les évolutions (cf. *rapport 2006*) : les atteintes aux biens, les atteintes volontaires à l'intégrité physique, les infractions économiques, financières et les escroqueries, les infractions révélées par l'activité des services.

Les atteintes aux biens regroupent tous les vols et les actes de destructions et dégradations. On constate que la criminalité contre les biens se modifie ces dernières années : les vols liés aux véhicules et les cambriolages diminuent, alors que les vols contre les particuliers sont en hausse. La meilleure protection des biens, voiture ou logement, semble se traduire par une plus grande

exposition des personnes, notamment à travers des objets tels que les téléphones portables.

Le secteur police de l'agglomération lyonnaise comprend 14 communes : dans ce secteur, le taux de délinquance pour 1 000 habitants est moins important que celui d'autres grandes agglomérations françaises (notamment Nice, Montpellier, Marseille, Paris, Toulouse, Lille et Bordeaux – chiffres 2005). Au regard de sa taille, l'agglomération lyonnaise connaît donc globalement moins de phénomènes de délinquance. L'insécurité est cependant inégalement répartie dans l'agglomération.



Que prend-on en compte ?

Les crimes et délits sont recensés par les services de police et de gendarmerie et sont récapitulés dans un tableau appelé « état 4 001 ». Dans ce document, les statistiques utilisées sont les faits recensés au lieu où ils sont commis (« ressort de commission ») et non pas au lieu du dépôt de la plainte (« ressort d'enregistrement »), sauf pour les infractions liées aux stupéfiants.

■ **Le nombre de faits de délinquance de voie publique** : il s'agit d'un indicateur sur les délits commis sur la voie publique qui regroupe les vols à main armée, les vols avec violence, les cambriolages, les vols à la roulotte et vols d'accessoires, les vols d'automobiles et de fret, les vols de deux roues, les vols à la tire, les destructions et dégradations.

Limites de l'indicateur

Rapporter les nombres de faits au nombre d'habitants n'est pas le meilleur des ratios, mais c'est celui qui est toujours utilisé par les services de police et gendarmerie (d'autres analyses pourraient être imaginées, en rapportant aux surfaces - taux par km² - ou au type d'urbanisation).

■ **Le nombre de vols** : cet indicateur est calculé à partir des faits de délinquance de voie publique, sans les destructions et dégradations.

Tous ces nombres de faits sont ramenés à **des taux pour 1 000 habitants** (estimations de population année après année).

Enquête locale sur la victimation et l'insécurité (2005) :

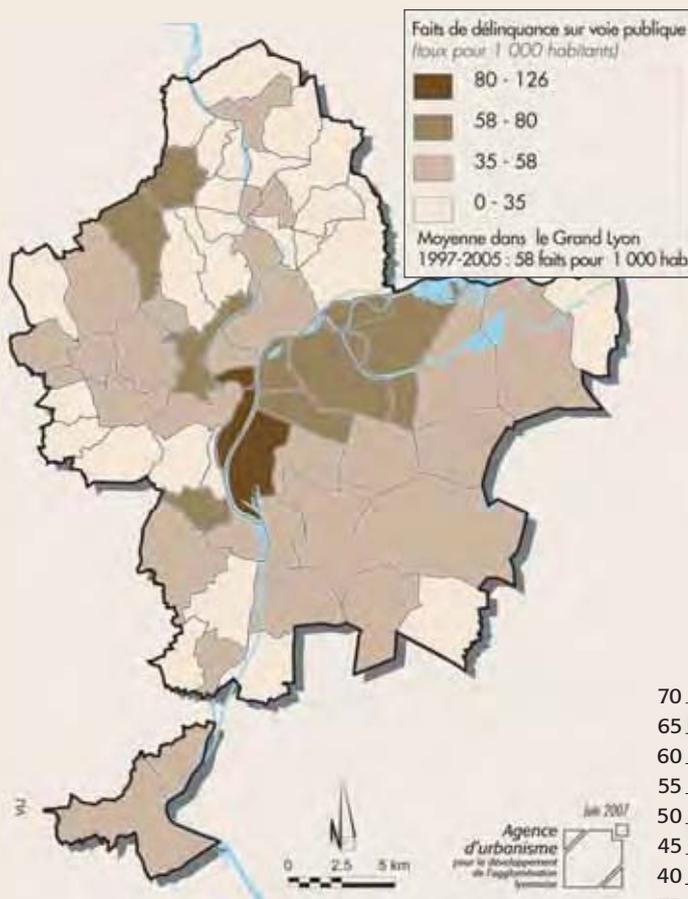
Cette enquête a été réalisée par téléphone en 2005 auprès des habitants du Grand Lyon, et analysée par le CESDIP (CNRS). La moitié des enquêtés déclare avoir eu connaissance ou avoir été victime d'un délit dans les trois dernières années. La préoccupation sécuritaire et les peurs sont globalement plus modérées dans l'agglomération lyonnaise qu'en Ile-de-France. L'agglomération lyonnaise présenterait des scores d'agression assez faibles et des résultats

de vols personnels comparables à ceux observés dans des enquêtes réalisées dans d'autres territoires avant 2005 ; pour les cambriolages, en revanche, les taux sont supérieurs à ceux observés dans la plupart des enquêtes. L'enquête révèle également dans quelle proportion les victimes déposent plainte auprès des services de police et gendarmerie : si 80 % des gens concernés portent plainte pour un vol de voiture réalisé, seuls 45 % le font pour un cambriolage, et 25 % pour une destruction ou dégradation de véhicule.

Qu'apprend-on ?

- **La délinquance de voie publique diminue dans l'agglomération lyonnaise depuis 1998.** Cela représente 56 100 faits en 2005, soit 46 faits pour 1 000 habitants. La répartition spatiale des faits rapportés au nombre d'habitants montre une forte concentration dans l'hypercentre. Ce constat est à différencier du sentiment d'insécurité, notion plus subjective, qui peut être plus fortement ressentie par les habitants de certaines zones résidentielles périphériques, que par ceux du centre ville.
- La délinquance de voie publique représentait plus de 70 % de l'ensemble des faits en 1997, elle ne représente en 2005 plus qu'environ 53 % des crimes et délits. **La délinquance de voie publique est composée pour près de 80 % de vols** (35 faits pour 1 000 habitants). La moitié des vols sont liés aux véhicules (vol d'automobile, de fret, ou vol d'accessoires), et le quart des vols sont des cambriolages, délits en diminution, comme en France. En revanche, les vols à la tire et les vols avec violence tendent à augmenter, mais représentent un plus faible nombre de délits (respectivement 13 % et 8 % des vols).

Moyenne annuelle de faits de délinquance de voie publique entre 1997 et 2005 pour 1 000 habitants dans le Grand Lyon



Source illustrations : cabinet du préfet délégué à la sécurité et à la défense

Ce qu'il faut retenir

Une agglomération qui, au regard de sa taille, ne présente pas une délinquance forte.

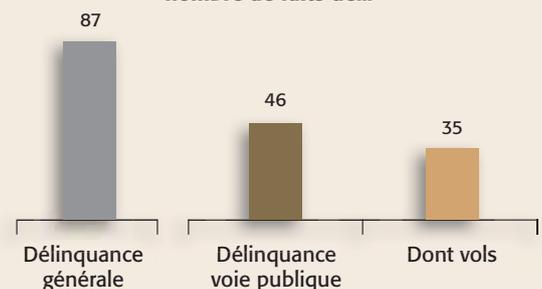
Une diminution du taux de délinquance de voie publique, et en particulier du taux de vols.

Exemples de politiques publiques

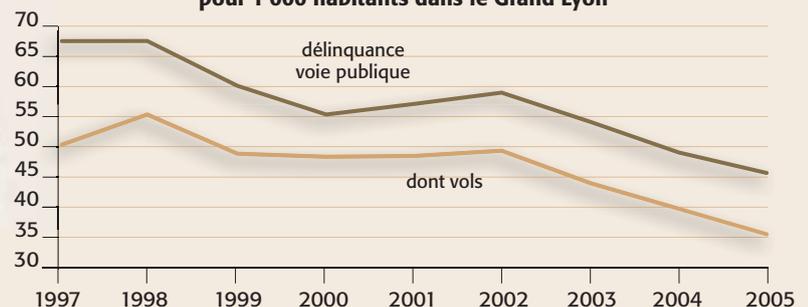
Dans l'agglomération lyonnaise, près d'une vingtaine de communes ont signé des **Contrats Locaux de Sécurité** : ils prévoient, avec les différentes institutions et dans le respect des compétences de chacun, des actions pour développer la prévention, lutter contre l'insécurité et aider les victimes. Les CLS existants doivent aujourd'hui évoluer, notamment afin d'être en cohérence avec les actions des Contrats Urbains de Cohésion Sociale.

La « **prévention situationnelle** » : la ville de Lyon a mis en place en 2002 une commission qui passe en revue les projets d'aménagement ou de construction, afin d'anticiper les conséquences d'une situation existante d'insécurité sur un projet, et d'imaginer aussi les conséquences du projet lui-même sur son environnement. Les recommandations de la commission permettent de réduire les risques à tous les niveaux du projet (conception, construction, gestion, entretien et surveillance).

En 2005, pour 1 000 habitants du Grand Lyon, nombre de faits de...



Évolution de la délinquance de voie publique (dont vols) pour 1 000 habitants dans le Grand Lyon



Délinquance : les atteintes aux personnes et les infractions liées aux stupéfiants

Contexte

Depuis 2001, l'Observatoire National de la Délinquance suit quatre différentes formes de délinquance afin d'en analyser les évolutions (cf. *rapport 2006*) : les atteintes aux biens, les atteintes volontaires à l'intégrité physique, les infractions économiques, financières et les escroqueries, les infractions révélées par l'activité des services.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique correspondent à des menaces ou des violences commises volontairement contre des personnes. Elles augmentent régulièrement depuis plusieurs

années. Près de la moitié des atteintes à l'intégrité physique sont des violences physiques qui n'ont pas pour objet le vol. Un tiers sont des violences physiques crapuleuses, moins de 6 % sont des violences sexuelles, et 18 % des menaces de violences.

Les infractions révélées par l'activité des services sont principalement les infractions liées aux stupéfiants et les infractions à la police des étrangers. Elles sont en hausse : elles sont la conséquence des orientations de l'action publique en matière de lutte contre la délinquance.



Que prend-on en compte ?

Les crimes et délits sont recensés par les services de police et de gendarmerie et sont récapitulés dans un tableau appelé « état 4 001 ». Dans ce document, les statistiques utilisées sont les faits recensés au lieu où ils sont commis (« ressort de commission ») et non pas au lieu du dépôt de la plainte (« ressort d'enregistrement »), sauf pour les infractions liées aux stupéfiants.

■ **Le nombre d'atteintes et violences contre les personnes** : il s'agit ici du nombre de « coups et blessures » recensés par les services de police et de gendarmerie.

■ **Le nombre d'infractions liées aux stupéfiants** : ce nombre comprend les arrestations pour trafic, pour usage et revente, pour usage uniquement, relevés par les services de police et de gendarmerie.

Tous ces nombres de faits sont ramenés à **des taux pour 1 000 habitants** (*estimations de population année après année*).

Limites de l'indicateur

L'indicateur sur les stupéfiants dépend directement de l'activité de la police.

Pour les violences volontaires, le dépôt de plainte par les victimes peut dépendre de l'accueil dans les locaux de la police ou de la gendarmerie, de l'information dont disposent les personnes, des règles de déclaration d'assurance. Une augmentation du taux de dépôt de plainte peut se traduire par un accroissement du nombre de plaintes, sans qu'il n'y ait une augmentation du nombre de faits réellement commis (par exemple, les violences faites aux femmes : le dépôt de plainte est plus fréquent depuis quelques années, donc les faits recensés augmentent, ce qui ne veut pas dire que l'on assiste à une augmentation des violences réellement commises).

Enquête locale sur la victimation et l'insécurité (2005) :

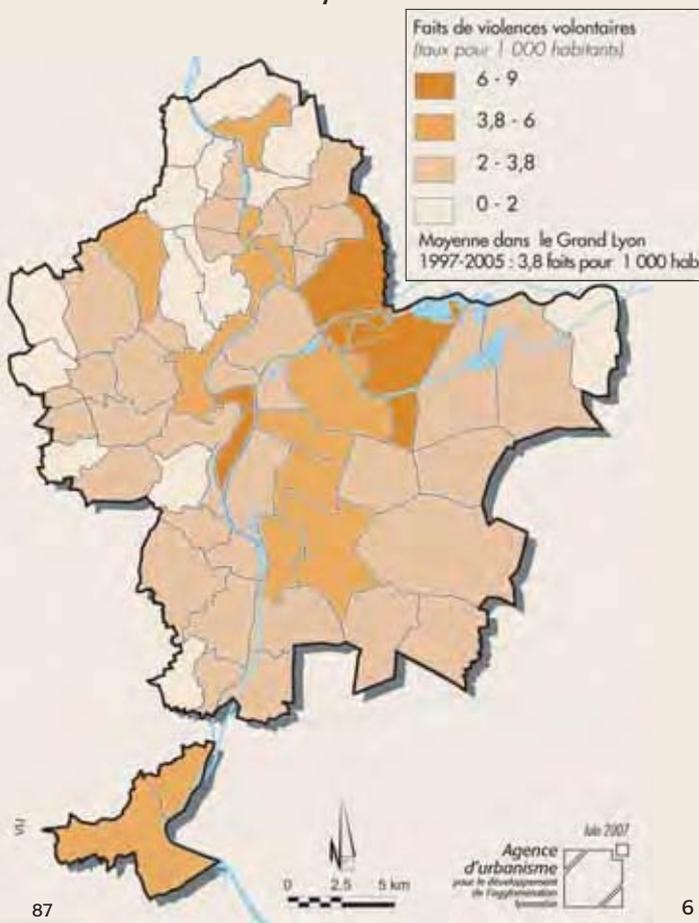
Les victimes d'atteintes aux personnes ont moins tendance à déposer plainte que pour les atteintes aux biens : moins de 30 % pour les agressions générales ou agressions par un proche, et environ 15 % pour les agressions sexuelles. Les agressions entraînant des incapacités de travail déclenchent

des plaintes à peu près systématiques, mais elles constituent une minorité parmi de nombreuses petites violences, qui ne justifient pas de mobiliser des services de police ou de gendarmerie (mal armés pour faire face à cette délinquance de basse intensité). Compte tenu de ces taux de plaintes, les statistiques de police et de gendarmerie présentent des ordres de grandeur inférieurs aux estimations issues de l'enquête.

Qu'apprend-on ?

- **Les atteintes et violences aux personnes ne représentent que 6 % des faits recensés, mais elles augmentent régulièrement depuis 1997 :** on passe de 2 600 à 6 400 faits environ, ce qui représente 5 faits pour 1 000 habitants en 2005.
- **Les infractions liées aux stupéfiants sont également en augmentation depuis 1997.** Cette augmentation est plus corrélée à l'activité et aux résultats des services sur cette question qu'à une augmentation du trafic que l'on ne peut pas mesurer. Actuellement elles représentent moins de 4 faits pour 1 000 habitants.

Moyenne annuelle de violences volontaires entre 1997 et 2005 pour 1 000 habitants dans le Grand Lyon



Source illustrations : cabinet du préfet délégué à la sécurité et à la défense

Ce qu'il faut retenir

Une augmentation des atteintes aux personnes (violences volontaires) et des infractions liées aux stupéfiants.

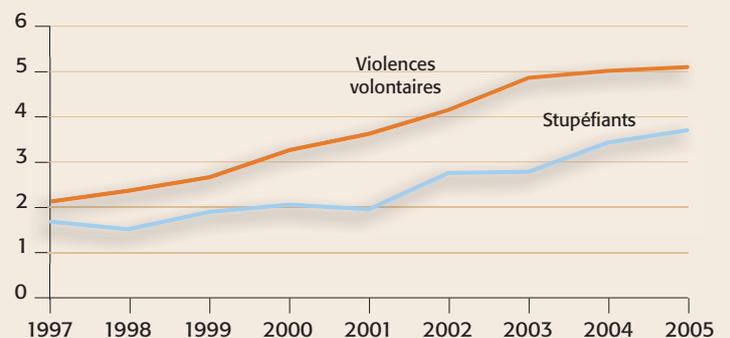
Ces délits représentent une faible part de l'ensemble des faits de délinquance.

Exemples de politiques publiques

Une meilleure aide aux victimes : des intervenants sociaux sont présents dans certains commissariats et gendarmeries, afin de rencontrer ou contacter les victimes qui viennent déposer plainte. Il en existe six dans l'agglomération : trois à Lyon, un à Vaulx-en-Velin, Vénissieux et Rillieux-la-Pape.

Six maisons de justice et du droit et trois antennes de justice (Lyon, Bron, Givors, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villeurbanne, Rillieux-la-Pape, Meyzieu, Val de Saône) : ces structures assurent une présence judiciaire de proximité et concourent à la prévention de la délinquance, à l'aide aux victimes et à l'accès aux droits. Dans les Maisons de Justice et du Droit de Lyon, l'association « le Mas info-victime » propose, par exemple, un service d'aide aux victimes, confidentiel et gratuit, basé sur l'écoute, l'information sur les droits, l'aide dans les démarches, et la préparation aux audiences.

Évolution des violences volontaires et infractions liées aux stupéfiants pour 1 000 habitants dans le Grand Lyon



Sécurité routière

Contexte

L'amélioration de la sécurité routière a fait l'objet de mesures importantes ces dernières années. Cette politique volontariste au niveau national a accéléré le processus de diminution, constaté sur la longue période, du nombre de tués et de blessés sur les routes.

En France, même si les routes nationales ou départementales restent les plus dangereuses (75 % des personnes tuées en 2005), c'est dans les routes de « rase campagne » (réseau situé hors agglomération) que la baisse des accidents et des victimes a été la plus importante.

En revanche en milieu urbain, le nombre d'accidents progresse entre 2004 et 2005. Leur gravité y est moins élevée qu'en rase campagne

(2,84 tués pour 100 accidents corporels en milieu urbain, contre 14,1 % hors agglomération). L'augmentation du nombre d'accidents en milieu urbain a entraîné une augmentation du nombre de tués chez les piétons, les cyclomotoristes et les motocyclistes. Ce sont dans les villes de 20 000 à 100 000 habitants que l'augmentation des accidents et des victimes est la plus importante. Dans les villes de plus de 100 000 habitants, la gravité des accidents reste à peu près stable (source : Direction de la sécurité et de la circulation routières, Les grandes données de l'accidentologie 2005, septembre 2006).



Que prend-on en compte ?

■ Après chaque accident corporel, les services de gendarmerie et de police remplissent un **bulletin d'analyse d'accident corporel de la circulation (BAAC)** qui renseigne sur les caractéristiques de l'accident, le lieu, les véhicules en cause et les différents usagers impliqués. Les statistiques présentées pour le Grand Lyon concernent toutes les voies.

Un accident corporel de la circulation routière :

- provoque au moins une victime
- survient sur une voie ouverte à la circulation publique
- implique au moins un véhicule (voiture, poids lourds, deux roues motorisées ou vélo...).

NB : « impliqué » ne veut pas forcément dire « blessé » : un accident entre une voiture et un piéton peut blesser seulement le piéton, mais la voiture est impliquée.

Nombre de tués : nombre de personnes tuées sur le coup ou dans les 30 jours après l'accident (définition européenne).

Nombre de blessés : nombre total de personnes blessées (hospitalisées ou non) après l'accident.

■ **Accidentologie :** évolution des accidents impliquant des véhicules légers, des deux roues motorisés, des piétons, des vélos.

Limites de l'indicateur

Les données concernent uniquement les accidents impliquant des dommages corporels.

Les accidents détaillés par modes ne s'ajoutent pas : en effet un même accident peut concerner plusieurs modes (vélo + voiture, ou voiture + piéton...).

Repère

Part de chacun des modes de déplacements dans l'agglomération :

| | |
|------------------------|------|
| Voiture particulière : | 47 % |
| Transports en commun : | 17 % |
| Marche : | 34 % |
| Deux-roues : | 2 % |

Source : Enquête Ménages Déplacements 2006

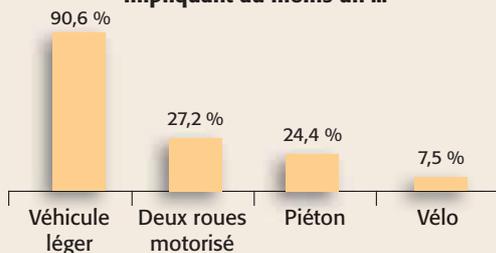
Qu'apprend-on ?

- **Depuis 2001, les accidents de la route avec dommages corporels diminuent constamment dans le Grand Lyon** (de 2 787 en 2001, à 1 833 en 2005), soit une baisse de 34 % en 5 ans. Cette diminution en milieu urbain est plus importante dans l'agglomération lyonnaise que dans d'autres grandes agglomérations françaises (Paris, Marseille, Lille). Le nombre de blessés dans ces accidents est également en diminution. Par contre, le nombre de tués reste relativement constant (47 morts par an en moyenne entre 2001 et 2005).
- **Plus de 90 % des accidents avec dommages corporels impliquent un véhicule léger.** Environ 27 % des accidents impliquent un deux roues motorisé, 24 % un piéton. Les cyclistes sont présents dans 7,5 % des accidents.
- Les différents modes de déplacement ne connaissent pas les mêmes évolutions : les accidents impliquant un véhicule léger ont diminué de 35 % en cinq ans. Diminuent également ceux impliquant un deux roues motorisé (-20 %) et un piéton (-19 %). Les accidents impliquant un vélo sont passés de 102 à 138 par an.

Evolution du nombre de blessés dans les accidents corporels de circulation



En 2005, part des accidents impliquant au moins un ...



Ce qu'il faut retenir

Une diminution des blessés et des accidents avec dommages corporels depuis 2001.

Les accidents impliquant les voitures sont les plus nombreux, mais en diminution. Les deux roues motorisés sont impliqués dans près d'un tiers des accidents, alors qu'ils représentent une faible part du trafic.

Exemples de politiques publiques

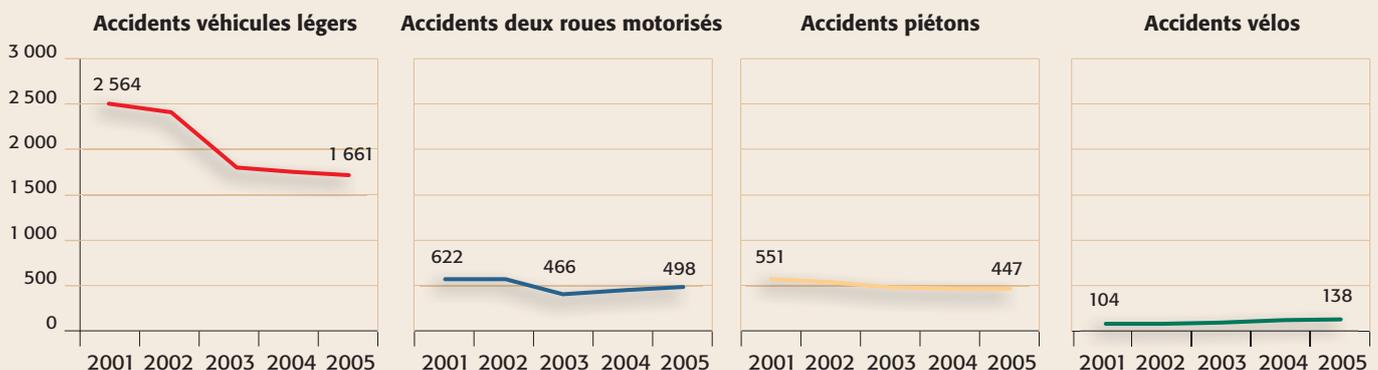
Le plan des déplacements urbains : il fait de la sécurité routière une priorité. Le PDU prévoit ainsi d'aménager le réseau et les espaces publics pour plus de sécurité.

Les actions du Grand Lyon pour améliorer au quotidien la sécurité routière :

- réduction de la vitesse par des aménagements ponctuels,
- adaptation des voiries aux lieux de vie (zone 30, abords des écoles),
- facilitation des déplacements des personnes en situation de handicap,
- renforcement de la protection des usagers les plus vulnérables (piétons, vélos),
- maintenance et sécurité sur le domaine public de voirie,
- surveillance et gestion du trafic pour la sécurité des usagers.

Le Grand Lyon sensibilise le public : il participe à la semaine de la sécurité routière pour diffuser des informations sur les différents modes de déplacement, sur l'alcoolémie...

47 tués par an dans le Grand Lyon
(moyenne 2001-2005)



Sources illustrations : DDE d'après les fichiers DDSF, Gendarmerie et CRS.

POUR ALLER PLUS LOIN ...

■ Pour s'informer

www.inhes.interieur.gouv.fr

Sur le site de l'Institut National des Hautes Etudes de Sécurité, l'Observatoire National de la Délinquance publie et analyse les données statistiques relatives à la délinquance (rapports annuels, tableaux de bords, bulletins mensuels, lettres...).

www.securite-routiere.gouv.fr

Ce site donne des informations de référence, des ressources documentaires, des conseils et questions / réponses...

www.grandlyon.com et www.sytral.fr

Pour en savoir plus sur le Plan des Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise de 2005 et les actions mises en œuvre pour améliorer la sécurité routière.

■ Pour participer

Prévenir les cambriolages

Opération Tranquillité Vacances : Il est possible d'informer le service de police ou de gendarmerie local de ses dates de vacances d'été, afin que des patrouilles soient organisées en conséquence.

Déposer plainte et témoigner

En cas d'infraction, il est nécessaire de déposer plainte, en se munissant des références précises de l'ensemble des objets volés (en effet, la connaissance des lieux et heures d'infractions permet de cibler l'action de la police. De plus, de nombreux objets volés sont retrouvés lors des perquisitions sans qu'on puisse en identifier les propriétaires).

Témoigner sur des délits : des procédures permettent de se faire domicilier au commissariat ou à la gendarmerie et évitent que l'adresse personnelle ne figure sur les procès-verbaux. Pour les infractions plus graves, il est possible de témoigner « sous X ».

Améliorer la sécurité routière

L'espace urbain est un espace contraint où chacun doit laisser une place à l'autre. Il faut apprendre à cohabiter dans la rue, car c'est comme cela que l'on améliorera la sécurité routière.

Impliquée dans la moitié des cas, la vitesse excessive est le premier facteur d'accident mortel en milieu urbain (PDU, CERTU, 2004).

Recommandations pour les cyclistes : soyez toujours visibles (lumières, bandes réfléchissantes), pensez au casque, respectez les panneaux et les sens de circulation, roulez en file indienne, ne doublez pas à droite...